



Société anonyme au capital de 573 949 530 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris
592 014 476 R.C.S. Paris

Paris, le 2 avril 2021

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
LE 22 AVRIL 2021**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **Société** ») sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Ordinaire** (l'« **AGO** ») qui se tiendra le :

Jeudi 22 avril 2021 à 15 heures

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée, telle que prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, il a été décidé que cette AGO se tiendra au siège social de la Société, 14-16 rue des Capucines à Paris 2^{ème}, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Les modalités de participation et d'organisation de cette AGO ont été adaptées en conséquence.

Les actionnaires pourront suivre l'AGO sur le site Internet de la société : www.gecina.fr.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'AGO sur le site www.gecina.fr.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°28 du 5 mars 2021.

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de l'AGO, est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 2 avril 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous invitons à exercer vos droits d'actionnaires en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président.

Les documents préparatoires à cette AGO, sont mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée, prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, la communication d'une information ou d'un document sera valablement effectuée par message électronique sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Nous vous encourageons donc à nous communiquer votre adresse électronique lors de toute demande.

Les documents relatifs à cette AGO visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (www.gecina.fr).

Le Conseil d'Administration

Contact : Laurent Le Goff – Tél. : + 33 (0) 1 40 40 62 69